

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, M. Christian ARDOUIN, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

### **Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION

### **Absent excusé** :

M. Louis RAMIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 FEVRIER 2019**

## **01. Tarifs 2019/2020**

---

Sur proposition des commissions Aménagement Urbanisme et Environnement, Education Enfance Jeunesse Famille, Sport et Equipements, Culture et Relations Internationales et Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 3 ABSTENTIONS du groupe Génération solidaire :

- **APPROUVE** les tarifs 2019-2020 tels que mentionnés ci-dessus.

## **02. Attribution des subventions 2019**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement, Education Enfance Jeunesse Famille et Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur Elie BRISSON ne prenant pas part au vote :

- **ATTRIBUE** les subventions 2019.

## **03. Centre Technique Métropolitain – Cession d'immeubles non bâtis à Nantes Métropole – Parcelles BN n°104, 105 ET 107 – ZAC du Bois Cesbron**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CEDE** à titre gratuit à Nantes Métropole les parcelles communales cadastrées section BN n° 104, 105, 107, pour une surface totale de 2144m<sup>2</sup>, nécessaire à la construction du centre technique métropolitain sur la commune d'Orvault, les frais d'acte notarié et de géomètre restant à la charge de Nantes Métropole (acquéreur),
- **DONNE** dès maintenant tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes authentiques destinés à régulariser cette opération foncière.

## **04. Elargissement chemin des Mâtines – Cession de terrain non bâti à Nantes Métropole – Parcelle section BD n°385 – Bois Raguenet**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CEDE** à titre gratuit à Nantes Métropole, la parcelle communale cadastrée BD n°385 d'une surface de 47m<sup>2</sup>, nécessaire à l'aménagement et à l'élargissement du chemin des Mâtines, les frais d'acte notarié ou administratif restant à la charge de Nantes Métropole (acquéreur),
- **DONNE** dès maintenant tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes authentiques destinés à régulariser cette opération foncière.

## **05. Subvention de projets Plateforme Orvaltaise de mobilisation (POM)**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement ou le paiement des frais inhérents à l'opération de la journée internationale pour les droits des femmes pour 2019 et 2020
- **APPROUVE** le versement de la subvention à l'association Maison Claire et François pour le projet du four à pain traditionnel
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions d'encadrement du projet avec l'association « Maison Claire et François » au nom de la Commune.

## **06. Convention entre la ville d'Orvault et l'association Compostri**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune.

## **07. Programme d'Action Foncière Habitat (PAF Habitat) : convention de gestion avec Nantes Métropole parcelles CC n°417-418 - 17 rue Robert le Ricolais**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'acquisition amiable réalisée pour le compte de la Commune dans le cadre du PAF Habitat par Nantes Métropole, concernant les parcelles CC n° 417 et 418 d'une surface totale de 221 m<sup>2</sup>, située 17 rue Robert le Ricolais moyennant un prix de 369 782,76 €,
- **DECIDE DE PREVOIR AU BUDGET** communal les sommes nécessaires au remboursement de l'emprunt mobilisé par Nantes Métropole pour financer cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion à intervenir entre Nantes Métropole et la Commune pour la gestion de cet immeuble pendant la durée de la mise en réserve,
- **DONNE** dès maintenant tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer effectivement cette gestion, dans l'attente d'une décision de rétrocession.

## **08. Carte Jeunes Orvaltais 2019-2020**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ensemble des orientations de la nouvelle Carte Jeunes Orvaltais, son contenu et ses modalités d'acquisition,

- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre les partenariats qui en découlent,
- **APPROUVE** les modifications apportées à la Charte du service Baby-sitting.

## **09. Aides aux projets pour les jeunes orvaltais 2019-2020**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'aides aux projets, tels que présentés dans les règlements et chartes,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Renouvellement du label Information-Jeunesse**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention afin de renouveler pour une durée de 3 ans la labélisation du Point Information Jeunesse municipal.

## **11. Espace Jeunes et Intergénérationnel au Bourg d'Orvault**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ouverture d'un Espace Jeunes et intergénérationnel au sein des locaux de l'ancienne école maternelle du Vieux Chêne à compter de la rentrée scolaire 2020.

## **12. Actualisation du Règlement de Fonctionnement des structures municipales Petite Enfance**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de délibération du Conseil Municipal.

## **13. Actualisation des crédits et prestations scolaires pour l'année 2019-2020 pour les écoles publiques**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les dotations pour l'année scolaire 2019/2020.

## **14. Actualisation des crédits et prestations scolaires pour l'année 2019-2020 pour les écoles privées sous contrat avec l'Etat**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 3 ABSTENTIONS du groupe Génération solidaire :

- **D'ADOPTER** les dotations pour l'année scolaire 2019/2020.

## **15. Convention de partenariat Ville / OGEC Saint-Joseph**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 7 ABSTENTIONS des groupes Ecologistes et Citoyens et Génération Solidaire :

- **EMET** un avis favorable à la signature de la présente convention qui prendra effet à compter du 2 septembre 2019, avec un principe de tacite reconduction pour une durée initiale de trois ans.

## **16. Groupe scolaire de la Salentine : rénovation, reconstruction et extension - Programme et forfait de rémunération définitif du MOe**

---

Au vu de l'avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Environnement, sur proposition de la Commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme du groupe scolaire de la Salentine,
- **APPROUVE** le forfait de rémunération du maître d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour le financement de cette opération toutes subventions de l'Etat, de la région, du Département, de la communauté urbaine et auprès de tout autre organisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **17. Création d'un groupe scolaire site ELIA – Programme et enveloppe prévisionnelle**

---

Au vu de l'avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Environnement, sur proposition de la Commission Education Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme du groupe scolaire Elia,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour le financement de cette opération toutes subventions de l'Etat, de la région, du Département, de la communauté urbaine et auprès de tout autre organisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **18. Actualisation du règlement intérieur espace famille**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les modifications apportées au règlement intérieur espace famille. Ces modifications entrent en vigueur à compter de la délibération du Conseil municipal.

## **19. Actualisation des règlements intérieurs « accueils périscolaires » et « enfance-jeunesse » au titre de la protection des données personnelles**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les modifications apportées aux règlements intérieurs des accueils périscolaires et des activités enfance jeunesse au titre de la protection des données personnelles. Ces modifications entrent en vigueur à compter de la délibération du Conseil municipal.

## **20. Piscine - Marché public global de performance - Programme - Enveloppe financière prévisionnelle**

---

*Arrivée de Monsieur Louis RAMIN*

---

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juin 2015,

Après avis de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement, sur proposition de la commission Sport et Equipement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de construction de l'équipement aquatique sur le site de PECCOT tel que précisé ci-dessus pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 16 400 000 € TTC
- **APPROUVE** le recours à un Marché Public Global de Performance pour réaliser cette opération et le lancement de la consultation en procédure avec négociation en vue de l'attribution dudit marché
- **APPROUVE** le principe de cession de droits de construire suivant la définition proposée ci-dessus au lauréat du marché public Global de Performance
- **AUTORISE** le versement de la prime aux concurrents à titre d'avance sur honoraires pour le titulaire ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toute déclaration et toute demande d'autorisation liée à la conception, à la construction et à la maintenance et, à signer tous les actes et tous documents à intervenir concernant cette opération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur éventuel, et notamment du CNDS, et à conclure, le cas échéant, avec ces partenaires, une convention relative à ces financements.

## **21. Kappa E.Leclerc Mini Mondial de football 2019 d'Orvault Sports Football : subvention complémentaire pour manifestation écoresponsable**

---

*Départ de Monsieur Christian ARDOUIN*

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur Sébastien ARROUET ne prenant pas part au vote :

- **D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire de 2 000 €, à Orvault SF.

## **22. Finales nationales par classement de tennis de table – 22 et 23 juin 2019 : convention Ville / Orvault Sport Tennis de Table et subvention**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle avec OSTT pour l'organisation des « Finales nationales par classement de tennis de table » en 2019,
- **ATTRIBUE** la subvention 2019 de 1 410 € destinée au financement des « Finales nationales par classement de tennis de table » organisées par le club Orvault Sport Tennis de table.

## **23. Rand'Orvault 2019 - Convention annuelle d'organisation Ville / Cyclo Club d'Orvault**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle de partenariat avec le Cyclo Club d'Orvault pour l'organisation de la Rand'Orvault 2019.

## **24. Challenge Tilagone des 15 et 16 juin 2019 - convention annuelle d'organisation Ville / Orvault Badminton Club et subvention**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle avec OBC pour l'organisation du « Challenge Tilagone » en 2019,
- **ATTRIBUE** la subvention 2019 de 1 410 € destinée au financement du « Challenge Tilagone » organisé par le club Orvault Badminton Club.

## **25. Tournoi National U15 des 31 août et 01 septembre 2019 - convention annuelle d'organisation Ville / Orvault Racing Club et subvention**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle avec Orvault Racing Club pour l'organisation du Tournoi National U15 2019,
- **ATTRIBUE** la subvention 2019 de 1 410 € destinée au financement du tournoi national U15 organisé par Orvault Racing Club.

## **26. Trail d'Orvault du 28 septembre 2019 – Convention annuelle d'organisation Ville / SCO athlétisme**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle avec le SCO Athlétisme pour l'organisation du Trail d'Orvault 2019.

## **27. SCO Basket – Vol et dégradation au complexe sportif de la Ferrière - Demande de subvention exceptionnelle**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au club du SCO Basket de 1 000 euros.

## **28. Modification du règlement applicable aux locations des salles municipales**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les modifications apportées au règlement applicable aux locations de salles, pour la saison 2019-2020.

Pour information le présent règlement reste applicable, tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas adoptée.

## **29. Modification du règlement de mise à disposition du matériel municipal**

---

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour veiller à la bonne application de ce règlement.



### **30. Modification du règlement d'utilisation du Théâtre de la Gobinière**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'article III-D d'utilisation du théâtre de la Gobinière,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour veiller à la bonne application de ce nouveau règlement.

Ce règlement est applicable tant qu'une nouvelle délibération n'est pas adoptée.

### **31. Origami – Ecole des musiques : convention relative à l'organisation d'un « orchestre à l'école » pour l'école de La Ferrière**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à l'organisation d'un « orchestre à l'école » pour l'école de La Ferrière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

### **32. Bibliothèque municipale : nouveau projet d'établissement**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 32 voix POUR, le groupe Génération Solidaire refusant de prendre part au vote :

- **ADOpte** le nouveau projet d'établissement de la bibliothèque municipale pour la période 2019-2020. En l'absence de nouvelle délibération, ce projet restera valide.

### **33. Appel à solidarité de l'association Cités-Unies France au profit du Mozambique**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** à l'association Cités-Unies France une contribution de 1 500 € au Fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour le Mozambique.

### **34. Déplacement d'une délégation orvaltaise à Kindia (Guinée)**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire et Monsieur Gadé pour l'accomplissement de cette mission
- **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

### **35. Retrait du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait de la Ville d'ORVAULT du Centre Départemental de Gestion de la fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique à compter du 1er janvier 2020
- **APPROUVE** le maintien, en tant que collectivité non affiliée, au socle commun de prestations du CDG et à l'adhésion à la médecine préventive

### **36. Association Comité des œuvres sociales (COS) - Remise annuelle de la contre-valeur des titres de restauration perdus ou périmés 2017**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement au titre de la ristourne de la société Chèque déjeuner sur le budget du Comité des œuvres sociales.
- **DECIDE D'IMPUTER** cette somme au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget communal.

### **37. Mise à jour du tableau des emplois**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des emplois qui formalise l'ensemble du dispositif exposé ci-dessus.

### **38. Compte de gestion 2018 – Commune**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 de la commune faisant apparaître un déficit global de clôture de 763 940,85 €.

### **39. Compte administratif 2018 - Commune**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR, 4 voix CONTRE du groupe Ecologistes et citoyens et 3 ABSTENSIONS du groupe Génération Solidaire,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote et ayant désigné Madame MAISONNEUVE en qualité de président de séance pour le vote :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 de la commune, faisant apparaître un déficit global de clôture de 763 940,85 € (hors reports).

#### **40. Affectation du résultat 2018 - Commune**

---

*Départ de Monsieur Erwan HUCHET*

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** en investissement l'excédent de fonctionnement du budget de la commune résultant de l'exercice 2018, soit 2 303 942,45 €.

#### **41. Bilan des acquisitions et cessions 2018**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018.

#### **42. Budget supplémentaire 2019 - Commune**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 28 voix POUR, 4 voix CONTRE du groupe Ecologistes et Citoyens et 3 ABSTENTIONS du groupe Génération solidaire :

- **ADOPTE** par chapitre le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2019.

#### **43. Construction du groupe scolaire Elia – Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Composition du jury**

---

Au vu des avis des Commissions Aménagement urbanisme et Environnement et Education Enfance Jeunesse et sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la composition du jury de concours restreint de maîtrise d'œuvre, pour la construction du nouveau groupe scolaire Elia, chargé de désigner les équipes retenues et d'émettre un avis sur les projets remis, conformément aux articles R2162-15 à R2162-21 du code de la commande publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner par arrêté nominatif les personnes qualifiées ainsi que les personnalités présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du marché.

#### **44. Construction d'une nouvelle piscine – Marché global de performance – Composition du jury**

---

Au vu des avis des Commissions Aménagement Urbanisme et Environnement et Sport et Equipement, sur proposition de la Commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la composition du jury chargé de désigner les équipes retenues, pour le marché global de performance pour la construction d'un nouvel équipement aquatique, et d'émettre un avis sur les projets remis, conformément aux articles R2171-16 et suivants code de la commande publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner par arrêté nominatif les personnes qualifiées ainsi que la personnalité présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du marché.

#### **45. Convention d'utilisation du portail OPEN DATA avec Nantes Métropole**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADHERER** au dispositif de mise en ligne des données sur le portail open data de NANTES MÉTROPOLE (les données seront accessibles sur le « domaine » du portail métropolitain : <https://data.nantesmetropole.fr>) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'utilisation du portail open data avec Nantes Métropole.

#### **46. Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADHERER** à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires.

#### **47. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux auprès de l'Espoir Orvaltais**

---

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec la Présidente de l'Espoir Orvaltais.

## **48. Convention de tarification solidaire de l'Eau entre Nantes Métropole, la Ville et le CCAS d'ORVAULT**

---

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la tarification solidaire de l'eau.

## **49. Rapport annuel 2018 de la Commission Locale d'Accessibilité (CLA)**

---

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport annuel 2018 de la Commission Locale d'Accessibilité.

## **50. Informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences qui lui ont été déléguées par la Conseil municipal**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire propose, le Conseil municipal :

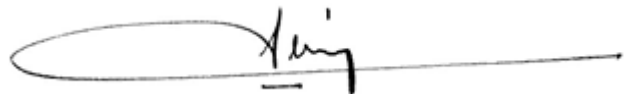
- **PREND ACTE** des informations au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal

-----  
La séance est levée  
-----

Affiché du : 22 mai 2019  
Jusqu'au : 22 juillet 2019

Orvault, le 21 mai 2019

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**